Recherche RDT, 6ème programme-cadre CE 2002-2006: renforcement de l'Espace européen de recherche

2001/0122(CNS) - 30/05/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : arrêter un programme spécifique 2002-2006 de recherche, de développement technologique et de démonstration visant à intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche. CONTENU : la présente proposition de décision s'inscrit dans un ensemble de cinq nouvelles propositions relatives aux programmes spécifiques par l'intermédiaire desquels le programme cadre devrait être mis en oeuvre (voir également CNS/2001/0123, CNS/2001/0124, CNS/2001/0125 et CNS/2001/0126). Le nouveau programme "Intégrer et renforcer l'espace européen de la recherche" (12 505 millions d'euros) définit les priorités scientifiques communes sur lesquelles la Commission axera son soutien financier et prévoit une importante initiative nouvelle visant à soutenir la mise en réseau des programmes de recherche nationaux dans les États membres. Ce volet comprendra également des activités telles que l'évaluation des performances et la cartographie de l'excellence en Europe en matière de science et d'innovation. Les domaines prioritaires de recherche sont les suivants (en millions d'euros) : - génomique et biotechnologie pour la santé (2000); - technologies pour la société de l'information (3600); - nanotechnologies, matériaux intelligents, nouveaux procédés de production (1300); - aéronautique et espace (1000); - sûreté alimentaire et risques pour la santé (600); - développement durable et changement planétaire (1700); - citoyens et gouvernance dans la société européenne de la connaissance (225); - recherche axée sur les politiques et recherche à la pointe des connaissances (880); - activités de recherche spécifique pour les PME (450); - activités spécifiques de coopération internationale (300); - soutien à la coordination des activités et au développement cohérent des politiques (450). Il faut rappeler que le nouveau programme-cadre contribuera à créer un espace européen de la recherche en privilégiant trois grandes approches : les réseaux d'excellence de manière à assurer une meilleure intégration des capacités de recherche dans l'ensemble de l'Europe; les projets intégrés permettant de mobiliser une masse critique de ressources et de compétences pour renforcer la compétitivité européenne ou contribuer à résoudre d'importants problèmes de société; et enfin la participation à des programmes nationaux exécutés conjointement.